

# Les conseils locaux de santé mentale

## Expériences, intérêt, enjeux

*Pauline Rhenter  
Politologue  
Chargée de mission  
Centre collaborateur de l'OMS  
pour la recherche et la formation en santé mentale  
18 novembre 2008*



# La santé comme compétence locale

- *La santé n'est pas une compétence légale obligatoire des municipalités mais les municipalités investissent légitimement le champ de la santé.*
- *Les maires disposent, EN DEHORS DE PARIS, d'un pouvoir d'hospitalisation psychiatrique provisoire en cas de « danger imminent pour la sûreté des personnes » Article L. 3213-2 du CSP*
- *La santé mentale, une thématique fédératrice pour les élus locaux en raison:*
  - *d'une problématisation de la précarité en termes sanitaires*
  - *d'une territorialisation des politiques publiques croissantes*

# L'interpellation des élus locaux en matière de santé mentale

- *Souffrance psychosociale*
- *Saturation psychique des institutions en charge et logique de la « patate chaude »*

*nécessitent:*

- *Une approche transversale des problématiques de la santé mentale (santé, logement, insertion, sécurité...)*
- *Une coordination locale*

*Conséquence: légitimation d'un espace d'intervention des élus dans la régulation d'une politique locale de santé mentale*

# Les niveaux de partenariat local en santé mentale

## Séances de problématisation thématiques à visée pédagogique

Ces séances ont une visée d'information et de rencontre entre professionnels de différents champs de prise en charge

*Exemple :*  
*Séance consacrée au problème de la « maltraitance »*

## Instance de concertation et de coordination

Elle intègre:

- Une formation plénière
- un comité de pilotage plus restreint
- Des commissions ou groupes de travail inter-professionnels plus réguliers ayant chacun un objet de réflexion

*Exemples :* groupe "Violences à enfants", "Alcool", "hospitalisations d'office"

## Cellule opérationnelle de gestion de situations problématiques

A géométrie variable, elle a pour vocation de :

- Réunir des professionnels autour de situations individuelles problématiques
- Envisager les moyens d'un accès aux soins non contraint ou d'un autre type de prise en charge
- Étudier la nécessité d'une hospitalisation sans consentement et formaliser les étapes et relations entre acteurs de la procédure dans le respect des droits du patient et la légalité des procédures.

***De nombreuses variantes sont notables sur le territoire, des « dispositifs de veille » destinés à éviter le recours à l'hospitalisation d'office ou maintenir des patients à domicile par convention avec les bailleurs, aux instances de concertation et de coordination interprofessionnelle pilotées par la mairie. Les formes les plus complètes de partenariat intègrent les trois niveaux et se retrouvent au niveau de villes de taille importante.***

# Qu'est-ce qu'un conseil local de santé mentale? Le cadre réglementaire

- Circulaires du 12 décembre 1972 et du 9 mai 1974 : incitation à la création de conseils de secteur
- Loi de sectorisation de 1985: incitation à la création de conseils départementaux de santé mentale
- Circulaire du 14 mars 1990: incitation à la création de Conseils de secteur
- Plan santé mentale de 2001 : le développement des partenariats locaux entre les acteurs concernés par la santé mentale est présenté comme un axe majeur d'évolution de la psychiatrie publique.
- Ordonnance de 2003: suppression des conseils départementaux de santé mentale
- Plan santé mentale 2005-2008: incitation à la création des conseils locaux de santé mentale à l'échelle des secteurs sanitaires

PAS DE CADRE OBLIGATOIRE  
FONCTIONNEMENT ISSU D'UNE ELABORATION  
COLLECTIVE

# Les expériences en France:

## La multiplication des cadres d'action

### Evry

- Le réseau de santé mentale
- La cellule d'alerte

### Champigny sur Marne

Le « groupe de  
« érabilité »

### Pierrefitte-

### Epinay-Villetaneuse:

- groupe de santé mentale
- RESAD

### Bondy

Groupe d'échange pluriprofessionnels sur la souffrance psychique

### Nantes

- Le Réseau de santé mentale
- Les points de secteur

### Saint-Denis

- Cellule situations limites
- groupe de santé mentale

### Grasse

- Le réseau souffrance psychique
- Groupe « Etudes pluridisciplinaires de situations difficiles »

Association médico-psycho-sociale dans 6 communes en région lilloise

### Aubervilliers

- Les RESAD

### Nanterre

- Groupe de santé mentale
- Cellule de veille opérationnelle

**Givors, Bourgoin-Jallieu, Lyon, Paris  
Grenoble, Marseille, Villeurbanne,  
Brest, Aubervilliers ...: développement de  
conseils locaux de santé mentale**

# Deux exemples

- Le conseil local de santé mentale de Villeurbanne 2006 - Adossé à l'atelier santé ville  
Assemblée plénière (1/an)

Pilotage par le maire  
Comité de pilotage  
(3/an)

3 groupes de travail (souffrance psychique des 16-25 ans, santé-précarité, souffrance psychique et petite enfance)

Une coordination opérationnelle type « cellule de veille » (10/an) intégrée au Groupe de régulation en santé mentale (GRSM)

- Le conseil local de santé mentale de Givors 1982

Journée de synthèse biennale

Comité de pilotage

7 groupes de travail thématiques:

- « alcool »,
- « hébergement »,
- « ados »,
- « ressource maltraitance »,
- « partenariat »,
- « accès aux soins »,
- « instance locale de gérontologie »

# Les caractères distinctifs du partenariat local

- Acteurs associés
- Objet
  - Information - concertation - formations communes - diagnostic participatif - coordination opérationnelle (veille - gestion de l'urgence)
- Visée: Accès aux soins - Lutte contre les discriminations – accès aux droits et à la culture - Accès et maintien dans le logement
- Genèse
  - conseils locaux points d'appui aux nouveaux partenariats ou forme d'achèvement des expériences locales
  - Rôle de l'atelier santé ville
  - Initiative originelle et traces de l'activité
- Formalisation du partenariat
  - Fonctionnement habituel
  - Financement spécifique
  - Support juridique
  - Pilotage
  - Règle d'échange de l'information (Chartes/conventions)
- Degré de participation du patient ou de ses représentants
  - accord du patient pour les réunions interprofessionnelles autour de sa situation
  - participation des usagers et représentants à la définition des besoins

# De nombreux projets à venir...

## ... des interrogations partagées et une réflexion à bâtir sur:

- Le partage d'informations
- Les modalités d'implication des usagers
- Les enjeux en terme de culture professionnelle
- Le niveau territorial de régulation locale pertinent
- Le cadre juridique d'action (statut de ces conseils, contractualisation avec l'Etat...)
- La tension entre protection sanitaire et préservation de la liberté individuelle (hospitalisation d'office)



## LES CONSEILS LOCAUX, UN OUTIL CONTRIBUANT A LA CONSTITUTION D'UN RESEAU NATIONAL DE COLLABORATION EN SANTE MENTALE POUR :

- La reconnaissance du rôle, de l'expérience et de l'expertise des usagers et de leur entourage dans la planification et le développement des services.
- La création de services de psychiatrie intégrés dans la Cité, cohérents et en mesure de développer une stratégie qui réponde aux besoins en santé mentale d'une population donnée en accord avec la Politique de Ville et les acteurs de la vie de la cité.
- Le redéploiement des grands hôpitaux psychiatriques dans la cité et la création de services intégrés dans la cité en partenariat avec l'ensemble des services de la Ville.
- la lutte contre l'exclusion, la discrimination et la stigmatisation des citoyens ayant des troubles psychiques.